Or, le 23 décembre 1886, un jeune ouvrier, Aloïse Verstaen, fut blessé. Son père Louis Verstaen, agissant comme administrateur légal de ses biens, en raison de son état de minorité, intenta une action en dommages-intérêts, à M. Duvillier, devant le tribunal civil de Lille. l'instance fut suivie par la Compagnie, sous le nom de ce dernier, conformément aux clauses de la police.

Par jugement du 12 juillet 1888, M. Duvillier-Wattine fut, sauf à la *France industrielle*, à le garantir et indemniser, condamné à payer au sieur Verstaen père, pour son fils, une rente annuelle et viagère de 200 francs. Pour assurer le service de cette rente, il fut décidé qu'il devait être remis au père un titre de rente française 3 0/0, immatriculé au nom du fils pour l'*usufruit*.

Au lieu d'exécuter ce jugement devenu définitif, la Compagnie à la date du 30 janvier 1889, s'entendit avec le sieur Verstaen père pour lui donner en une seule fois, moyennant une renonciation à la rente, un capital de 2,500 francs.

Dans son jugement du 8 août dernier, aujourd'hui frappé d'appel, le tribunal civil de Lille apprécie ainsi cet arrangement : « Attendu que cette somme » de 2500 fr. ne représente pas pour l'enfant la va» leur de la rente de 200 fr. ; qu'au surplus, l'emploi » qui en a été fait, démontre combien étaient pru» dentes les prescriptions tendant à assurer à la vic» time l'indemnité qui lui était allouée ; Qu'en effet, » cette somme capitale de 2500 fr. aurait été employée » à l'acquisition d'une maison pour un prix de 1289 » francs et en réparations dont le montant s'élevait » à 697 fr. environ, acquisition faite, en ce qui con» cerne la nu-propriété pour compte de Verstaen » fils et l'usufruit pour compte de ses père et mère ; » d'où il résulte que cette rente viagère de 200 fr. est » aujourd'hui convertie pour le mineur, en une nu» propriété sur une maison acquise 1289 fr.

» Attendu qu'il suffit d'énoncer les conséquences » d'une pareille opération pour faire ressortir que les » intérêts du mineur ont été trahis; que, par suite, » le tiers qui participe à un acte dans lequel le père » administrateur méconnaît ce point le caractère de » son mandat et son devoir, s'expose ainsi à voir » annuler cet acte contre lui... »

M. Duvillier-Wattine ne peut pas s'associer à la manière d'agir de la compagnie d'assurance dans la circonstance. Il comprend, d'ailleurs, que Aloïse Verstaen fils, lors de sa majorité, sera parfaitement libre de ne pas ratifier les derniers arrangements intervenus entre son père et elle; qu'il pourra les tenir pour non-avenus et, s'en tenant au jugement du 12 juillet 1888, exiger le service de la rente viagère de 200 francs.

Cette rente, M. Duvillier est le premier à la lui devoir, ayant seulement contre la compagnie son recours. C'est pourquoi le fabricant de Tourcoing a assigné la *France industrielle* : il prend ses précautions en vue de toute éventualité ; il veut s'assurer garantie et la certitude d'être indemnisé dans tous les cas.

Le tribunal de Lille, dans son jugement du 8 août 1889, a dit « que, faute par la Compagnie, de donner » à M. Duvillier bonne et valable caution par lui ac» ceptée, elle devra déposer à la caisse des dépôts » et consignations, la somme suffisante pour l'achat au » cours du jour, d'un titre de rente de 200 fr. de rente » française 3 0/0, laquelle somme restera en dépôt » jusqu'à la ratification par Aloïse Verstaen, devenu » majeur, de l'acte du 30 janvier 1889. »

La *France Industrielle* a interjeté appel; mais elle ne s'est pas présentée pour soutenir aujourd'hui cet appel devant la première chambre de la Cour et c'est par défaut que celle-ci, sur la demande de Me Devimeux, avocat de M. Duvillier, a confirmé le jugement du 8 août.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le service des postes à Roubaix

Monsieur A. Reboux, rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

A la boîte de la gare, les premières levées postales se font à 4 h. 35, 9.10 et 10.27 du matin. Or, le courrier chargé du service doit se trouver au train de 7 h. 35 venant de Lille, afin d'y recevoir les dépêches à transporter au bureau de Roubaix. Pourquoi n'établit-on pas une levée à 7 h. 30 à la boîte de la gare ? Cette création ne nécessiterait pas de frais supplémentaires, puisqu'à cette heure-là le courrier est au poste, et permettrait une expédition plus matinale des lettres sur Tourcoing et la Belgique.

Et puisque j'ai agité cette question, comment la municipalité, si soucieuse de nos intérêts, ne demande-t-elle pas à M. le Receveur des Postes de retarder la levée de 8 h. 40 au bureau en ce qui concerne Tourcoing, Mouscron et la Belgique? Je comprends cette levée pour la direction de Lille; mais comment admettre pareille heure pour les correspondances belges qui sont acheminées *près de deux heures plus tard*, par le train de 10.35 ? De bonne foi, cette situation est-elle tolérable et une levée placée *vers 10 heures du matin* pour Tourcoing, Mouscron et la Belgique ne s'impose-t-elle pas d'urgence?

Je vous serais reconnaissant, monsieur le Rédacteur en chef, de poser cette double question à qui de droit et vous prie d'agréer mes respectueuses salutations. X...

PETITE CORRESPONDANCE

A. D. — Si votre frère, bien qu'ayant accompli son volontariat, est l'aîné de la famille, vous ne pouvez vous-même bénéficier de la nouvelle loi.

Lecteur habitué, Tourcoing. — La règle du jeu de piquet est formelle à cet égard : le joueur doit compter 6 et jouer 7.

B. L. N. — Non; car tout individu né en France d'un étranger et qui à l'époque de sa majorité est domicilié en France, est français.

G. L. — Toute déclaration du genre de celle que vous avez faite doit, pour être valable, être déposée entre les mains des autorités compétentes, avant l'âge de 21 ans, c'est-à-dire avant que le sujet soit majeur.

L. V. — Les jeunes gens nés en France de père belge et de mère française et qui résident en France, sont considérés comme français et doivent subir le sort en France.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins de la séance de lundi :

1° Sur l'urgence de la proposition de M. Méline, tendant à la nomination d'une commission générale des douanes de 55 membres.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Achille Adam, Lalou, Em. Moreau, Pierre Legrand, qui n'ont pas pris part au vote, et M. Haynaut, absent par congé.

L'urgence a été adoptée par 292 voix contre 179.

2° Sur la proposition de M. Méline tendant à la nomination d'une commission de 55 membres.

Tous *les députés de la région ont voté pour*, sauf M. E. Moreau, qui s'est abstenu, et M. Haynaut, en congé. La proposition a été adoptée par 409 voix contre 35.

3° Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, à propos de l'interpellation de M. Lachize, sur l'annulation des crédits votés par le Conseil municipal de Paris en faveur des grévistes du Rhône et du Nord

Ont voté *pour* l'ordre du jour : MM. Achille Adam, Boudenoot, Dubois, de Frescheville, G. Graux, Jonnart, Ledieu, Michau, Pierre Legrand, Plichon, Ribot, des Rotours, Sirot, Tailliandier, Trannin, Werquin.

A voté *contre* : M. A. Déprez.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, Dron, Evrard-Eliez, Faulon, Hiroux, Lalou, Maxime Lecomte, Le Gavrian, de Montalembert, Morcau, Léon Renard, Thellier de Poncheville.

Absent par congé : M. Haynaut.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté par 285 voix contre 51.

Une tempête à Dunkerque. — Depuis mercredi matin, une violente bourrasque sévit sur le littoral.

Aucun navire n'a pu sortir du port, tant la mer était mauvaise.

Les dépêches affichées au bureau météorologique du port, annoncent qu'il y a danger de s'aventurer dans la Manche.

Epelchin. — Le feu a pris hier, dans un tas de paille d'avoine qui se trouvait dans l'étable de la ferme de M. Lebrun-Desmons, à Epelchin. Il a été éteint presque aussitôt. Mais les vaches ont toutes été asphyxiées.

PAS-DE-CALAIS

Erection d'un monument au général Faidherbe, à Bapaume. — La ville de Bapaume, à l'exemple de la ville de Lille, a voulu honorer la mémoire du général Faidherbe sur le lieu même où son nom est désormais attaché pour toujours. Elle a décidé d'ériger une statue au général Faidherbe sur l'une de ses places publiques.

Une souscription est ouverte à cet effet à Bapaume. Des listes ont été adressées dans les communes de l'arrondissement.

Pour toutes les autres communes, le Comité fait appel aux personnes qui voudraient bien prêter leur concours pour effectuer une souscription à domicile dans leur localité. La Mairie de Bapaume s'empressera de faire parvenir des listes de souscriptions aux personnes qui en feront la demande.

Les souscriptions individuelles pourront être adressées au Maire de Bapaume, Président du Comité.

Calais. — Le passage du prince de Galles se rendant à Berlin, est annoncé pour samedi matin. La cause de ce voyage serait le mariage projeté entre son fils et la princesse Victoria de Prusse.

Assassinat d'une vieille femme à Lestrem. — Un crime affreux a été commis mardi dans la petite commune de Lestrem, à l'extrémité du hameau de Lafosse.

Une vieille femme de 79 ans, Césarine Sabre, veuve Creton, a été trouvée assassinée dans sa maison, vers cinq heures du soir. La malheureuse portait sous la mâchoire droite une large blessure et de nombreuses contusions à la figure.

Le parquet de Béthune, immédiatement prévenu, s'est transporté en voiture à Lestrem. M. le substitut Théret, remplaçant M. le procureur de la République, atteint de l'influenza, était accompagné de M. Delalé, juge d'instruction, et du lieutenant de gendarmerie Gest.

BELGIQUE

Les grèves. — Bruxelles, 22 janvier. — Les listes de souscription en faveur des grévistes se couvrent de signatures.

Un grand nombre de personnes souscrivent pour 100, 200 francs.

Dans les pays en grève, la misère est affreuse.

— Depuis le jour où un malentendu avait éclaté entre les directeurs de charbonnages et les ouvriers mineurs, au sujet des compromis du 13 janvier dernier, on avait mené dans tout le bassin de Charleroi une campagne très active pour l'organisation de la grève générale des charbonnages qui devait éclater aujourd'hui même; les dernières nouvelles constatent que le mouvement a avorté.

Les chiffres officiels accusent 7,500 grévistes dans le bassin de Charleroi, tandis que dans la journée d'hier alors que la grève n'aurait pas été décidée on en comptait 10,000. La grève semble donc enrayée.

— Bruxelles, 22 janvier. — Le Tribunal de Commerce a décidé que les grèves des ouvriers charbonniers constituent un cas de force majeure, et il a libéré les charbonniers des obligations résultant des marchés conclus.

— Charleroi, 22 janvier. — Le nombre des grévistes a encore diminué aujourd'hui. La reprise des travaux s'accentue.

La dynamite à Châtelineau. — Une explosion a eu lieu au puits n° 5 du Gouffre, à Châtelineau.

Mercredi, vers 4 heures, on a jeté par-dessus le mur de clôture de cette fosse une cartouche de dynamite qui a fait explosion.

Il n'y avait aucun bâtiment à proximité. Les dégâts sont insignifiants.

Rumes. — Notre correspondant de Tournai nous écrit :

« Le 20 courant, vers 7 1/2 heures du matin, le nommé Lecutier Jean-Baptiste, emballeur, demeurant à Rumes, travaillant chez M. Fièvet-Delporte, rue St-Georges, à Roubaix, a été trouvé à l'état de cadavre dans les prairies de Rumes-Esplechin, par son fils Jean-Baptiste, qui se rendait chez son père à Roubaix.

» L'argent trouvé sur Lecutier, sa montre et l'absence de la moindre contusion écartent l'idée d'un meurtre.

» Cette mort est attribuée à la grande faiblesse de constitution et à la maladie que Lecutier venait de faire. »

Une mondionade. — Sous ce titre, on lit dans le *Patriote*, de Bruxelles :

« M. le président Carnot a, le 14 mars 1888, remercié S. M. le roi de son invitation à venir à Bruxelles et a décliné cette invitation, en s'excusant sur l'état de maladie de son père.

» Le 16 mars, le roi Léopold se rendit à Berlin, à l'occasion des funérailles de l'empereur Frédéric. Il vit, le lendemain, le prince de Bismarck.

» Or, l'ex-agent de Boulanger, l'ex-oracle de la *Nouvelle Revue*, publie dans l'*Intransigeant* deux rapports de police secrète adressés par lui à la diplomatie française en mars 1888, à l'effet de prouver que le Roi a consulté M. de Bismarck sur ce qu'il y avait à faire et que M. de Bismarck lui répondit en substance : Il était assez adroit d'inviter Carnot : maintenant tâchez d'employer les moyens nécessaires pour le détourner de venir à Bruxelles.

» Or, comme on vient de le voir par le rapprochement des dates, le 16, Léopold II savait que M. Carnot ne viendrait pas à Bruxelles. Il n'avait donc pas à se soucier de sa visite. Mais voilà : l'agent patriote Mondion ignorait la réponse de M. Carnot, ce qui fait qu'un ministère des affaires étrangères de France on a dû se gausser joliment de ses « révélations. »

Grave accident à Havinnes, près Tournai. — Un grave accident s'est produit mardi matin, à une barrière du chemin de fer à Havinnes : une voiture qui se trouvait sur les rails au passage d'un train a été mise en pièces et plusieurs personnes qui s'y trouvaient ont été grièvement blessées. On les a transportées à la gare d'Havinnes, où elles ont reçu les premiers soins.

D'après ce qu'on dit, la barrière était restée ouverte.

Le parquet de Tournai est parti mardi après-midi pour Havinnes.

L'élection de Namur. — Par arrêté royal du 18 janvier, le collège électoral de l'arrondissement de Namur est convoqué pour le mardi 4 février prochain, à 9 heures du matin, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. de Bruges de Gerpinnes, décédé.

Est-ce une méprise ? — De notre correspondant d'Anvers, 21 janvier :

Un médecin de cette ville, le docteur B.... avait prescrit à une de ses clientes, qui souffrait d'une affection des voies respiratoires compliquée de fièvre — l'*influenza* peut-être — des pilules composées de sulfate de quinine et d'aconitine cristallisée. Le médicament avait été préparé à la pharmacie N..., avenue du Sud. M. N..., qui garde le lit en ce moment, s'était fait assister par un ancien collègue, M. V...

» La dame en question absorba une de ces pilules et ne s'en trouva pas bien. Elle éprouva de violentes *nausées et finit par vomir, après quoi elle se sentit* soulagée. Mais son oncle, qui était lui-même plus ou moins influenzé, ayant pris deux de ces pilules à son tour, fut pris un instant après de terribles convulsions qu'il en mourut. Cet événement a produit une *sensation profonde*.

» Un médecin aussitôt mandé par la famille a exprimé l'avis que cette mort soudaine n'était pas due au médicament, ou, du moins, que rien, dans l'ordonnance de son confrère H... n'était de nature à occasionner un accident.

» Le fait a paru assez grave pour nécessiter une enquête judiciaire. Le cadavre a été transporté à l'hôpital Sainte-Elisabeth, où il a été mis à la disposition du parquet. »

L'EXÉCUTION DE DAUGA

On nous écrit de Nancy, 21 janvier :

« Une dépêche arrivée aujourd'hui nous informe que les bois de justice sont partis de Paris à destination de notre ville, pour l'exécution de *Dauga, qui aurait lieu, d'après cette dépêche, jeudi* matin.

» Quoi qu'il en soit, maintenant ce n'est plus qu'une question d'heures pour le condamné à mort.

» Dans sa prison, Dauga semble d'ailleurs s'y préparer. Il ne parle plus que rarement et son sommeil, quand il en a, est nerveusement troublé.

» Dauga a laissé pousser toute sa barbe, il a énormément maigri, et ceux qui l'ont vu à l'audience, auraient peine, à cette heure, à le reconnaître. Il a demandé l'autre jour si, en cas d'exécution, on lui couperait la barbe. Sur la réponse négative qui lui a été faite, il a paru satisfait et un pâle sourire s'est dessiné sur ses traits.

» Mais non loin de la place présumée de l'exécution il se passe des choses de mauvais goût.

» Une personne s'est imaginée de peindre sur un mur, m'a-t-on dit, « Dauga marchant au supplice, » avec la guillotine au fond, et la population hurlant » sur le passage du condamné. »

» Une autre dont la propriété est sise sur la place du cimetière a fait construire une « estrade » pour quelques privilégiés amateurs de scènes sanglantes.

» Je vous ai dit dernièrement que M. Ferry, le mari de la victime de la rue du Centre, à Pont-à-Mousson, avait passé quatre jours à Nancy, avec ses enfants, dans l'espoir d'assister à l'exécution de l'assassin de sa femme. M. Ferry, à peine de retour chez lui, vient d'être l'objet d'une mystification idiote. Un mauvais plaisant lui a adressé une lettre de faire-part imprimée, encadrée de noir, portant le nom de M. Deibler et lui annonçant le décès de Dauga pour ce matin.

» M. Ferry a eu la naïveté de croire à cette funesterie et hier il débarquait à Nancy avec ses enfants, pensant cette fois voir son désir exaucé.

» D'un autre côté, la femme de Dauga a écrit au président de la République pour le supplier d'accorder la vie au misérable père de ses enfants.

» C'est la première démarche que fait cette malheureuse femme en faveur de son mari. »

*
* *

Nancy, 22 janvier. 11 heures 45. — Les bois de justice sont arrivés ici ce matin, accompagnés de Deibler, par le train de dix heures.

L'exécution de Dauga serait donc pour demain matin. Je puis presque vous garantir cette nouvelle. — B.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 janvier.* — Eléonore Betencourt, rue de la Bassence, 99. — Mireille Lefebvre, rue Saint-Joseph, 58. — César Prévost, rue Saint-Antoine, 41. — Gaston Soleau, rue du Moulin, cour Descat-Dhalluin, 7. — Emile Bogaert, rue de Lannoy, 173. — Léonie Montier, rue du Collège, 113. — Laure et Valère Soenens, jumeaux, rue Philippe-le-Bon, 48. — Jean Vandenweghe, rue Dampierre. — Albert Facon, rue Marengo, 19. — Alice Debeurme, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 22 janvier.* Amélie Bronchette, 76 ans, rue du Moulin, 100. — Louis Beuque, 4 mois, rue de France cour Laupe, 6. — Théodore Dubar, 76 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 3. — Ives Lievrouw, 50 ans, rue Turgot, cour Hus, 8. — Eugène Hermisteen, 25 ans, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 27. — Anne De Ri, 70 ans, rue d'Espagne, 31. — Napoléon Cochateux, 81 ans, rue des Loupes, 3. — Jean Friederisch, 54 ans, rue Heilmann, maison Piat. — Françoise Manier, 76 ans, rue Vallon, 38. — Vancomerbeek, 27 ans, rue Dampierre, 2. — Santré, présenté sans vie, rue de Bellon, cour veuve Mullier, 3. — Gustave Debronwere, 16 jours, rue de France, 65. — Jean Demol, 64 ans, dans le canal, près le pont Salembier.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 18 au 22 janvier.* — Joseph Vandenbulcke, Crétinier. — Germaine Olivier, Vieille-Place. — Amédée Delaplanque, Sapin-Vert. — Amélie Tackens, Winbontte. — Marthe Meurant, Bailleric. — Marthe Gadenne, Crétinier. — Jules Bourgeois, rue de Leers. — Arthur Doons, Sartel. — Adèlle Lejeers, Sartel. — Eugène Vandermeere, Touquet. — Hélène Desfontaine, Sartel. — *Publication de mariage.* — Robert Vanlaeys, 33 ans, domestique, et Hélène Dumortier, 26 ans, peigneuse. — *Mariages.* — Pierre Degracteere, 26 ans, tisserand, et Zoé Tranche, 22 ans, soigneuse. — Clovis Dulhoit, 22 ans, tisserand, et Maria Vanmeenen, 21 ans, tisserande. — Pierre Lepoutre, 29 ans, tisserand, et Juliette Nys, 26 ans, dévideuse. — Gustave Baute, 29 ans, tisserand, et Marie Lezy, 28 ans, bobineuse. — Jules Dumouthin, 23 ans, tisserand, et Juliette Herdium, 23 ans, ménagère. — Jules Desmet, 25 ans, briquetier, et Joséphine Deutreluingne, 19 ans, ménagère. — *Déclarations de décès du 18 au 22 janvier.* — Louis Poissonnier, 32 ans 3 mois, domestique, Touquet. — Léon Bandhoere, 60 ans 7 mois, garçon boulanger, Marlière. — Louis Deprince, 1 an 1 mois, Touquet. — Pierre Vanmeenen, 58 ans 11 mois, journalier, Houzarde. — Louis Spilers, 10 mois Crétinier. — Adelaïde Dutermen, 67 ans 5 mois, ménagère, Crétinier. — Jules Six, 52 ans 10 mois, tisserande, Vieille-Place. — Alphonse Carlier, 3 mois 15 jours, Sartel. — Jean Vandenbroucke, 70 ans 3 mois, sans profession, Hospice.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 22 janvier.* — Henri Teerlinck, rue de la Potente. — Jean-Baptiste Demuck, rue du Calvaire. — Eugène Lorthiois, rue du Calvaire. — Henri Nuyttens rue du Jambon. — Pierre Flipo, boulevard Gambetta. — Marie Desmettre, rue Vienne. — Edouard Delmotte, Place Saint-Jacques. — Emilia Wallard, rue de Lille. — Germaine Dambrine, au Blanc-Seau. — Remi Demeere, rue du Chêne-Houpline. — *Déclarations de décès du 22 janvier.* — Elise Noppe, 29 ans 10 mois, sans profession, à l'Epinette. — Félicité Paindavoine, 39 ans 3 mois, religieuse de l'ordre de Sainte-Thérèse, Place Saint-Jacques. — Augustin Rogier, 22 ans, tisserand, au Blanc-Seau. — Rosalie Wagnebaert, 49 ans, cabaretière, pont de Neuville. — Léopold Denoyette,, 57 ans 11 mois, menuisier, Hôpital Civil, rue Nationale. — Marie Billiard, 10 ans, Hôpital Civil. — Julie Catteau, 84 ans 10 mois, sans profession, sentier du Hallot. — Mathilde Samain, 64 ans 11 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Augustin Deltour, 75 ans 7 mois, rentier, rue du Château.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 5 au 19 janvier.* — Rachel Durand, le Paradis. — Madeleine Lutun, la Motte. — Emile Lootens, le Paradis. — Joanne Leery, la Motte. — Prudence Forrez, les Bonnets. — Henri Legache, la Motte. — François Vandenbroucke, les Bonnets. — Irence Pieavet, la Placette. — *Déclarations de décès du 5 au 19 janvier.* — Blanche François, 60 ans, les Bonnets. — Jules Desrumaux, 33 ans, Croix-Bouillette. — Aimée *Millescamps, 85 ans 6 mois*, la Place. — Marguerite Ducatez, 3 semaines, les Bonnets. — Auguste Destombes, 72 ans 7 mois, la Chapelle. — Hélène Bulcaen, 1 an 16 jours, la Placette. — Charles Decottignies, 6 mois 27 jours, la Place. Marthe Denis, 5 ans 11 mois, les Duriez. — Alphonse Descamps, 43 ans, le Paradis. — Jean-Baptiste Bisbrouck, 1 mois 19 jours, Croix-Bouillette. — Marie Delitte, 64 ans, le Paradis. — Albert Deleporte, 2 mois 11 jours, le Paradis. — Jules Dhalluin, 3 mois 5 jours, la Place.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-NIVESSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Napoléon COCHETEUX, veuf de Dame Virginie NIVESSE, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1890, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 8 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 23 dudit mois, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 3.

Les amis et connaissances de la famille HONOREZ-BIHOUCHETTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie-Hyacinthe BROUCHETTE, propriétaire, veuve de M. Théodore-Joseph HONOREZ, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1890, dans sa 75e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 23, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 100.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Adolphe SIKENDORF, ancien filateur à Tourcoing, décédé à Tournai, le 20 janvier 1890, dans sa 76e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 24 dudit mois, à 11 heures, en l'église Saint-Brice, à Tournai. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Verte, 11, à 10 heures 3/4. Départ de Roubaix par Mouscron à 8 heures 30.

De la part de M. et Mme Victor Courmont. 21263

Les amis et connaissances de la famille FRÉCHON-VOREUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Henri FRÉCHON, rentier, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1890, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit à la gare, pour être inhumé dans le caveau de famille, à Hesdin (Pas-de-Calais). Les Vigiles seront chantées le jeudi 23, à 5 heures 3/4. L'assemblée à la maison mortuaire, chez son frère, Grande-Rue, 7. — Ils vous prient aussi d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 25 dudit mois, à heures, en l'église de Hesdin.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Florence PAU, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit anniversaire de 1re classe sera célébré en l'église de Sailly-lez-Lannoy, le lundi 27 janvier 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Célestin BOUCHERY, conseiller général, maire de la commune, brasseur-cultivateur en la ferme de Meurchain, décédé à Sailly-lez-Lannoy, le 17 janvier 1889, à l'âge de cinquante-trois ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Lannoy, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse LEURIDAN, veuve de M. Henri BRAME, décédée à Lannoy, le 25 janvier 1889, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Croix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Joseph LEFÈVRE, veuve de M. Célestin-Joseph CHARLET, pieusement décédée à Croix, le 23 décembre 1889, à l'âge de 76 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les membres de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement feront célébrer un Obit le mardi 4 février, à 7 h. 1/2. — Les membres de la Confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel feront célébrer un Obit le mardi 11 février, à 7 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph RAMMAERT, veuf de Dame Catherine-Constance VANNESTE, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1889, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Versailles, 22 janvier. — Hier et aujourd'hui est venue devant la Cour d'assises, l'affaire Bernard, ce jeune homme dont la condamnation à mort par le jury de la Seine avait été annulée par la Cour de cassation.

La peine de mort a été de nouveau prononcée contre ce précoce assassin dont l'exécution aura lieu à Versailles.

CHOSES & AUTRES

Un grincheux, qui se croit victime d'une éternelle déveine, trouve une pièce de monnaie dans la rue.

— Un sou ! s'écrie-t-il. Voilà encore ma chance ! Si un autre l'avait ramassé, ça aurait été au moins vingt francs !

*
* *

— Maman, puis-je parler ?

— Non, mon petit, tu sais qu'on t'a défendu de parler à table ?

— Ne puis-je dire un seul mot ?

— Non, attends que ton père ait fini de lire son journal.

Le déjeuner fini, le père dépose lentement son journal sur la table.

— Eh bien ! petit bavard, que voulais-tu nous dire ?

— Que le robinet de la salle de bains est resté ouvert...

Caisse d'Epargne de Tourcoing

Séances des 19 et 20 janvier 1889

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUV. livrets	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Tourcoing	dimanche.	81	14	24.148 .	128	22.651 73
	lundi	94	26	21.051 »	148	32.052 31
Blanc-Seau		10	3	3.325 »	12	2.202 15
Croix-Rouge		13	5	7.805 »	3	2.265 91
Halluin		7	.	1.141 »	33	9.462 64
Linselles		16	1	8.005 »	110	20.177 ..
Roncq		18	2	3.910 »	20	9.156 43
Bondues		8	.	..649 »	22	1.501 ..
Bousbecques		5	1	2.473 »	10	...690 46
Neuville		6	..	1.381 »	6	..316 ..
Mouveaux		8	.	..330 »	5	1.088 ..
Total		294	52	74.119 ..	546	101151.83

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 8 h. 1/2 à midi	de 8 h. 1/2 à 10 h.	à partir de 10 h. 1/4.
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Du 1er janvier au 31 mars 1890, les séances du dimanche commenceront à 8 heures 1/4. Les versements seront reçus jusqu'à 10 heures, et les remboursements commenceront à 10 heures 1/4. Les excédants de 2,000 francs seront remboursés sans avis.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Alex. Officier d'Ac. (2e année). — Jeudi 23 janvier 1890 — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 0/0. Une série de représentation du grand succès : LA PETITE MARIEE, opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Eug. Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq. — Première représentation de : LIVRE III, CHAPITRE Ier, comédie en un acte, par MM. Eug. Pierron et H. Anger. — Ordre du spectacle : 1. Livre III, Chapitre Ier ; 2. La Petite Mariée. — Prix des places ordinaire. Pour la location des places numérotées s'adresser chez M. Jabé, rue de la Gare, et des places non numérotées chez le Gérant, rue des Longues-Haies.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Béquet. — Dimanche 19 janvier 1890. — Bureaux à 5 heures 1/4. — Rideau 6 h. 1/4. Lundi 20, mardi 21 et jeudi 23 janvier, bur. à 7 h., rid. à 8 heures, avec le concours de la société entière l'« Union des Trompettes » de Roubaix ; des Omers, clowns excentriques ; de Mlle Lecerf, 1re danseuse étoile, réengagée à la demande générale et de toutes les dames du corps de ballet. — Représentation de : MICHEL STROGOFF, pièce à grand spectacle en 5 actes et 16 tableaux par MM. d'Ennery et Jules Verne. Matériel complet de la Porte St-Martin. — Grande attraction : Pif ! Paf ! Pouf ! dans leur nouvelle création excentrique. Grands ballets nouveaux réglés et dansés par Mlle Lecerf et toutes les dames du corps de ballet. Au 3e tableau, l'Emir Féofar, grand défilé, 300 personnes, cavalerie tartare 12 chevaux. Lumière électrique. — On commencera par : LES FORFAITS DE PIPERMANS, vaudeville en un acte, par A. Duru et H. Chivot.

Nous conseillons sérieusement à nos lecteurs d'avoir recours au **SIROP-MOUSSERON**, aux premiers symptômes d'*Influenza*. Ce sirop réussit parfaitement à calmer la toux et suffit, dans la plupart des cas, à arrêter les progrès du mal. 21149

A. BOUTRY, ENTREP
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce à vos bienfaisantes *Pilules Gicquel*. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de vos bonnes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte). DINARD, curé de Tanis. 21256d

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

MARCHÉS A TERME

Cours du 23 Janvier 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines-mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPÉRIEUR DÉSIGNÉ — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉE DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉE COURANTE 2 — Cours de la veille	Cours du jour	ANVERS (*par voie télégraphique*) — Peignés Buenos-Ayres — *Français A* — Cours de la veille	Cours du jour	*Français G* — Cours de la veille	Cours du jour	*Allemands B* — Cours de la veille	Cours du jour	*Allemands M* — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	.... »	.... »	6.30 »	.... »	6 05 »	6.05 »	6.05 »	6.05 »	6.35 »	6.35 »	6.40 »	6.40 »